

# IPESP LA SAMARITAINE

Projet d'école  
2022-2025



# Table des matières

<b>1. L'IPESP La Samaritaine : Informations pratiques</b>	<b>3</b>
1.1. Notre implantation	3
1.2. Formations proposées	4
<b>2. Nos valeurs et objectifs</b>	<b>5</b>
<b>3. Nos actions concrètes</b>	<b>5</b>
3.1. Le respect de la diversité	5
3.2. L'ouverture sur le monde	6
3.2.1. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté	6
3.2.2. Le respect de l'environnement et le développement durable	6
3.2.3. L'accès à la culture	7
3.3. La promotion de la santé et le bien-être à l'école	7
3.3.1. Une alimentation saine et équilibrée	7
3.3.2. Du sport pour une bonne hygiène de vie	7
3.3.3. La lutte contre les assuétudes	8
3.4. L'accompagnement vers la réussite et le développement personnel	8
3.4.1. Un encadrement adapté aux besoins de l'élève	8
3.4.2. Définir la meilleure orientation pour l'élève	11
3.4.3. Assurer un enseignement de qualité	13
3.4.4. Développer un partenariat entre l'école et la famille	14
<b>4. Informations sur les évaluations</b>	<b>15</b>
4.1. Périodes d'évaluation et organisation des examens (sauf 4 <sup>ème</sup> degré)	15
4.2. Dispositions particulières au 4 <sup>ème</sup> degré	18
4.3. Conditions de réussite	19
4.4. Epreuves de l'OBG	19
<b>5. Informations sur les stages</b>	<b>22</b>
5.1. Organisation des stages	22
5.2. Suivi de l'élève en stage	22
5.3. Evaluation et validation des stages	23
5.4. Règlement des stages	23
<b>6. Communication de l'information aux élèves et aux parents</b>	<b>23</b>

# **1. L'IPESP La Samaritaine : Informations pratiques**

## **1.1. Notre implantation**

- *Un cadre verdoyant et sécurisé*

Notre école est implantée dans un vaste parc arboré, équipé de mobilier extérieur permettant aux élèves de profiter des beaux jours lors des périodes de récréation.

L'accès au parc est strictement contrôlé par un membre de l'équipe éducative se trouvant en permanence à la loge (bâtiment à l'entrée du campus, voir plan p. 4). Toute personne extérieure à l'école a donc l'obligation de se présenter à la loge avant d'entrer sur le site. Aucun élève ne peut sortir du campus sans présenter sa carte de sortie et/ou son journal de classe (en cas d'aménagement d'horaires et de licenciement sur autorisation des parents pour les élèves mineurs).

- *Des infrastructures adaptées aux besoins des élèves*

L'établissement dispose d'un hall omnisports, d'une salle de fitness, d'un terrain de sport extérieur, d'un MESS réaménagé en 2018 (avec terminal Bancontact).

L'accès au bâtiment A et le terrain de sport ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite.

- *Plan du campus*



	Rez-de-chaussée	1 <sup>er</sup> étage	2 <sup>ème</sup> étage
Château (entrée principale)	Assistante sociale/CPMS Economat	Bureau des stages (3 <sup>ème</sup> degré) Coordinatrice de discipline Cyber classes	Services administratifs Accueil/Secrétariat Direction Secrétariat des élèves
Bâtiment A	Laboratoires en A5, A5bis, A6 Bureaux des éducateurs (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années) Salle des professeurs	-	-
Bâtiment Nightingale	Bureau des éducateurs (5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> années) Salle des professeurs	-	-
Bâtiment Sama	Bureau de l'éducateur (4 <sup>ème</sup> année) Salle des professeurs	Locaux réservés notamment aux cours pratiques (sections IH <sup>1</sup> et AMS <sup>1</sup> ).	-
Plateau	MESS (réfectoire et cuisine) Salle d'étude	Locaux P1 à P4 Bureau de l'éducateur des IH <sup>1</sup> Bureau de la coordination IH <sup>1</sup> Salle des professeurs IH <sup>1</sup>	-

## 1.2. Formations proposées

Les options organisées au sein de l'IPESP La Samaritaine sont liées aux secteurs paramédical et social ainsi qu'aux domaines de la petite enfance et de l'animation.

Degrés	Formations	
1 <sup>er</sup> degré (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années)	Différenciées	
	Communes	
	Supplémentaires	
2 <sup>ème</sup> degré (3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années)	Filières d'enseignement	Formations
	Technique de transition	Sciences sociales et éducatives (SCSE)
	Technique de qualification	Techniques sociales et d'animation (TSA)
	Professionnel	Services sociaux (SS)

1 IH = Infirmier(ère) hospitalier(ère), AMS = Agent(e) médico-social(e)

<b>3<sup>ème</sup> degré</b> <b>(5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années)</b>	<b>Technique de transition</b>	Sciences paramédicales (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> ) (SP)
	<b>Technique de qualification</b>	Aspirant(e) en nursing (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> ) (AN)
		Assistant(e) pharmaceutico-technique (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> ) (APT)
		Agent(e) d'éducation (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> ) (AGE)
	<b>Professionnel</b>	Puériculture (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> - 7 <sup>e</sup> ) (P)
		Aide familial(e) (5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> ) (AF)
		Aide-soignant(e) (7 <sup>e</sup> ) (AS)
		Agent(e) médico-social(e) (7 <sup>e</sup> ) (AMS)
<b>4<sup>ème</sup> degré</b> <b>(1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années</b> <b>+ 3<sup>ème</sup> année</b> <b>complémentaire)</b>	<b>Professionnel</b>	Infirmier(e) hospitalier(e) (IH)

Les stages aux 3<sup>ème</sup> degré et au 4<sup>ème</sup> degré sont obligatoires dans toutes les sections techniques et professionnelles.

## **2. Nos valeurs et objectifs**

Nos valeurs et objectifs peuvent être répartis selon différents axes centrés sur l'élève :

- Respect de la diversité
- Ouverture sur le monde (par le développement d'une conscience citoyenne et par la culture)
- Promotion de la santé et du bien-être
- Accompagnement vers la réussite et l'épanouissement personnel

## **3. Nos actions concrètes**

### **3.1. Le respect de la diversité**

En tant qu'établissement du réseau officiel subventionné (école provinciale), nous prôtons la diversité par l'organisation de différents cours philosophiques : cours de morale non confessionnelle, cours de religion catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestante. Cette heure de cours peut également être remplacée par une heure supplémentaire de CPC (cours de philosophie et citoyenneté).

Tous les élèves suivent ce cours de philosophie et citoyenneté à raison d'une période par semaine. Par la réflexion et la discussion, le cours de CPC permet à chaque élève de

développer l'ouverture d'esprit et l'esprit critique indispensables au respect des spécificités de chacun(e).

Dans une optique inclusive, notre établissement accueille également des élèves à besoins spécifiques. Nous collaborons avec d'autres écoles et/ou des associations afin que l'intégration de ces élèves se fasse de manière optimale.

Nous tentons également de développer les liens intergénérationnels par diverses activités afin de favoriser la communication et l'enrichissement mutuel. Par exemple, lors du Printemps de la Province, les élèves du troisième degré présentent un jeu intergénérationnel « Je mange, tu mangeais, nous mangerons ». Ce jeu a été conçu afin de faciliter l'intégration des élèves dans les maisons de repos. Il permet de rompre l'isolement des seniors, d'échanger entre différentes générations ou encore de développer la citoyenneté chez les jeunes.

Enfin, nous mettons un point d'honneur à transmettre à nos élèves les notions de tolérance et de bienveillance dans le cadre de leurs stages (aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degrés) mais aussi lors d'activités spécifiques (participation annuelle de certains élèves aux journées « Ensemble avec les Personnes extraordinaires »).

### **3.2. L'ouverture sur le monde**

Par diverses actions, nous souhaitons permettre à nos élèves de développer une véritable conscience citoyenne. C'est pourquoi, nous mettons en place différents projets ayant pour but de les sensibiliser aux problématiques sociétales actuelles.

#### **3.2.1. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté**

De nombreux cours, et plus particulièrement celui de CPC, permettent aux élèves de se questionner sur la société dans laquelle ils vivent et d'échanger sur ces questions fondamentales avec leurs pairs mais aussi avec d'autres intervenants. La pratique du questionnement philosophique et le développement de l'esprit critique amènent l'élève à développer un avis éclairé sur le monde qui l'entoure et à définir ses actions en tant que citoyen(ne). Dans notre établissement, chaque classe est représentée par un délégué de classe. Ces délégués se réunissent une fois par mois, ce qui permet d'échanger sur des questions relatives au bon fonctionnement de notre établissement et au bien-être de chacun.

#### **3.2.2. Le respect de l'environnement et le développement durable**

Ces deux notions constituent des enjeux essentiels de notre époque. Afin de sensibiliser les élèves à ces aspects, nous mettons en place différents projets et stratégies. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Le tri des papiers, des plastiques et des cartons dans tout l'établissement scolaire.
- L'installation de fontaines à eau reliées au circuit de distribution dans différents bâtiments.
- Le projet Proxial qui prône l'alimentation durable dans les cantines scolaires des établissements de la Province de Hainaut et se base donc sur l'approvisionnement des denrées alimentaires en circuit court, sur l'utilisation de produits frais et de saison et sur une rémunération juste pour le producteur.

- Nos élèves ont également intégré l'Assemblée provinciale des Jeunes, un organe de démocratie participative où des jeunes de différentes écoles proposent des projets et en discutent. Les projets actuels tournent autour du climat et du développement durable. Outre la possibilité d'échanger des idées autour de sujets sociétaux majeurs, nos élèves ont ainsi eu la possibilité de lancer un projet de plantation d'arbres fruitiers dans le parc de notre établissement. Ce projet se concrétisera prochainement et s'inscrit dans la continuité d'activités existantes telles que la réalisation, chaque année, de compote de pommes provenant des arbres déjà présents sur le campus.
- Notre école participe au Forum des écoles en développement durable. L'objectif de ce forum est de valoriser le travail accompli par les élèves et les enseignants tout en partageant des idées et expériences intéressantes.

### 3.2.3. L'accès à la culture

Diverses activités culturelles sont organisées chaque année. Il s'agit de visites d'expositions, de représentations théâtrales (intra ou extra muros), de conférences, de voyages... ayant pour but de développer la curiosité des élèves en matière de pratiques culturelles. A cette fin, l'IPESP La Samaritaine collabore avec plusieurs associations locales (planning familial, Théâtre de l'Ancre, Centre culturel L'Eden, etc.).

Nous cherchons également à valoriser les talents artistiques des élèves via le projet « Sama's got talent ». Celui-ci a lieu en décembre et consiste en la mise en place d'un spectacle durant lequel les élèves qui le souhaitent se produisent. Les prestations sont très variées (chant, danse, stand up, musique...) et constituent un moment de partage et de découverte important dans la vie de l'école.

## 3.3. La promotion de la santé et le bien-être à l'école

### 3.3.1. Une alimentation saine et équilibrée

Outre leur impact positif sur l'environnement, le projet Proxial et la plantation d'arbres fruitiers ont également pour objectif de conscientiser les élèves à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée. Dans cette optique, le MESS propose tous les jours un menu équilibré et de la soupe, à des prix démocratiques.

En collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut, la Samaritaine transmet régulièrement des informations et conseils sur l'équilibre alimentaire.

### 3.3.2. Du sport pour une bonne hygiène de vie

Des cours d'éducation physique sont évidemment intégrés dans la grille-horaire des élèves, peu importe leur année ou leur section. Nous disposons d'infrastructures (hall omnisports, salle de fitness, terrain de sport extérieur) permettant de proposer des activités sportives variées. Le centre sportif « Le stade Yernaux » est également à notre disposition pour dispenser les cours d'éducation physique. Les cours de natation sont suivis à la piscine Hélios de Charleroi.

### 3.3.3. La lutte contre les assuétudes

Depuis plusieurs années, une cellule « Assuétude » existe au sein de notre établissement afin d'aider les jeunes à lutter contre d'éventuelles addictions. Les jeunes consommateurs de tabac et/ou de cannabis ont la possibilité d'être suivis sans frais par un tabacologue. En ce qui concerne la prévention, un éducateur en charge du projet organise régulièrement des animations en collaboration avec divers acteurs pour sensibiliser les élèves aux risques liés à la consommation de produits addictifs et à toute forme d'assuétude.

## 3.4. L'accompagnement vers la réussite et le développement personnel

### 3.4.1. Un encadrement adapté aux besoins de l'élève

Nous voulons proposer à chaque élève un enseignement qui lui permet de développer les compétences nécessaires à la réussite de ses études et à son insertion dans la société. Plusieurs stratégies sont donc mises en place pour tendre vers un encadrement personnalisé :

- Une équipe à l'écoute de l'élève

Notre équipe lutte sans relâche contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et les comportements inadaptés à la vie scolaire.

En cas d'absences répétées ou de problèmes disciplinaires et scolaires, les éducateurs prennent contact avec les parents ou les tuteurs légaux de l'élève mineur(e). Si ceux-ci ne répondent pas aux différents appels, l'assistante sociale interne à l'école se rend à leur domicile afin d'établir un dialogue et de trouver des solutions aux difficultés de l'élève.

Pour favoriser le bien-être de chaque élève, nous tenons à maintenir un climat familial au sein de notre établissement. Cela signifie que tout élève qui en ressent le besoin peut trouver une oreille attentive au sein de l'équipe éducative. Chaque problème est pris au sérieux et nous mettons tout en œuvre pour tenter de le résoudre.

- Le Plan d'Actions Collectives (PAC) et le Plan Individualisé des Apprentissages (PIA)

Selon le Décret du 11 avril 2014 modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, chaque établissement organisant un 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire définit un plan d'actions collectives (PAC) spécifique à ce degré. Il vise à mettre en place des actions et dispositifs permettant aux élèves d'atteindre des objectifs précis. Ce PAC est élaboré en concertation avec plusieurs acteurs (le chef d'établissement, l'équipe éducative, le CPMS ou encore le Conseil de Participation) et est validé par le Pouvoir organisateur.

Parmi les stratégies mises en place dans ce PAC, nous pouvons citer l'élaboration de plans individualisés des apprentissages (PIA).

Dans les textes légaux, le PIA est défini comme un « outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. »



Cet outil constitue une obligation légale pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> différenciées et de 2<sup>ème</sup> supplémentaire mais il peut être proposé à tout élève du 1<sup>er</sup> degré qui présente des difficultés d'apprentissage.

### En quoi consiste le PIA concrètement ?

Le PIA se présente sous la forme d'un document qui reprend des informations utiles sur le parcours scolaire de l'élève. Il évoque également les forces et faiblesses de ce dernier et liste les objectifs à atteindre, les moyens à disposition de l'élève pour y parvenir ainsi que les personnes ressources auxquelles il/elle peut faire appel.

Une personne de référence est associée à chaque élève. Il s'agit de l'un de ses professeurs qui joue le rôle de coach et de porte-parole lors des réunions PIA et conseils de classe. Afin d'assurer la qualité du suivi des élèves, un même professeur ne peut être le référent que de deux ou trois élèves maximum.

L'élaboration du PIA se fait en concertation avec l'élève et ses parents. Nous mettons un point d'honneur à ce qu'il s'agisse d'un réel partenariat qui favorise la communication entre les différents acteurs concernés. Pour ce faire, trois réunions sont organisées au cours de l'année scolaire<sup>2</sup>. Elles rassemblent la coordinatrice de discipline, le CPMS, l'élève, ses parents et son référent. La première réunion sert à fixer des objectifs concrets et à déterminer comment l'élève pourrait les atteindre (ex : école de devoirs « Sam'Aide »). Le nombre d'objectifs est volontairement restreint afin de ne pas décourager l'élève. Le PIA est donc une sorte de contrat passé avec lui/elle bien qu'il n'y ait aucune sanction si les objectifs indiqués ne sont pas remplis. La deuxième réunion permet de faire le bilan, de vérifier si l'élève a atteint ses objectifs et, si ce n'est pas le cas, de réfléchir ensemble aux raisons qui l'en ont empêché. Dans tous les cas, nous insistons sur le renforcement positif de l'élève en nous focalisant sur ses succès. Il/elle apprend à s'auto-évaluer. A ce stade, les objectifs et moyens fixés au départ sont réajustés. La troisième rencontre est similaire à la deuxième et permet à l'élève de faire le point à la veille des examens de fin d'année.

En début d'année, un questionnaire est distribué à chaque élève et à ses parents. Plusieurs éléments leur sont demandés : les point(s) fort(s) et qualités de l'élève, les difficultés qu'il/elle a rencontrées l'année précédente, ce qu'il/elle aime (ou n'aime pas) à l'école...

Ces données sont analysées par la coordinatrice de discipline qui les transmet aux professeurs afin qu'ils adaptent leurs méthodes aux besoins de l'élève. Cela permet de lui proposer un enseignement adapté dès la rentrée scolaire et de le/la guider correctement.

- Les remédiations

Afin de renforcer les connaissances de base des élèves en difficulté, notre établissement organise des heures de remédiation. Ces remédiations sont intégrées dans l'horaire de cours. Elles peuvent être obligatoires (à la demande du professeur) ou volontaires (à la demande de l'élève et/ou de ses parents).

Depuis la rentrée 2020-2021, un module de remédiation, de consolidation et de dépassement (RCD) est organisé au 1<sup>er</sup> degré à raison de 2 heures par semaine. Il apporte une aide pour les cours de mathématiques, de français, de sciences et de langues modernes ainsi qu'une méthodologie de travail.

Pour la section infirmière, des heures de remédiation et de renforcement théorique et pratique sont organisées tout au long de l'année.

---

2 Avant le 15 octobre, avant le 15 janvier et au début du dernier trimestre.

- L'école de devoir « Sam'Aide »

Chaque mercredi après-midi, l'école de devoir « Sam'aide » est accessible aux élèves en demande de soutien scolaire en français, mathématiques et/ou langues modernes. Les élèves y sont encadrés par l'assistante sociale et ses collaborateurs (enseignants de l'école et bénévoles extérieurs). Des conseils relatifs à la méthode de travail ou encore à l'organisation du temps de travail sont également proposés aux élèves afin de les responsabiliser et de développer leur autonomie.

- L'intégration et les aménagements raisonnables

Le décret du 7 décembre 2017<sup>3</sup> « impose aux écoles de l'enseignement ordinaire la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'élève à besoins spécifiques pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé. (...) Dans l'enseignement, l'aménagement pour un élève avec un handicap peut prendre différentes formes : matériel, pédagogique, organisationnel... »<sup>4</sup> (ex : modifications de locaux et d'horaires pour des classes spécifiques, mise à disposition de certains outils...).

Ces aménagements compensent donc les désavantages liés au handicap et à un environnement inadapté afin que l'élève concerné(e) puisse suivre son cursus scolaire dans les meilleures conditions possibles (autonomie, sécurité, respect de sa dignité...).

« Toute demande [d'aménagement] doit être accompagnée d'un diagnostic établi par un spécialiste. Une décision d'un organisme régional chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap (AVIQ ou PHARE) peut également servir de base à la demande. L'arrêté du 17 juillet 2019 prévoit que le CPMS peut également être habilité à poser le diagnostic. Pour une première demande, celui-ci doit dater de moins d'un an »<sup>5</sup>.

Les enseignants qui ont la responsabilité de l'élève sont informés des besoins spécifiques de celui-ci/celle-ci. Lors de l'inscription, les parents ou le tuteur légal communiquent donc toutes les informations utiles nous permettant d'aider au mieux l'élève concerné(e).

Dans notre établissement, certains aménagements ont également été mis en place de manière permanente (rampe d'accès au bâtiment A (de plain pied) et au terrain de sport pour les personnes à mobilité réduite). Ceux-ci facilitent l'intégration d'élèves présentant un handicap. Nous collaborons également avec le Cellule Aménagements Raisonables de L'Enseignement Provincial du Hainaut (CAREPH) afin de construire le protocole « Aménagements raisonnables » en collaboration avec l'élève, ses parent, l'équipe pédagogique, le CPMS et les professionnels de la santé.

---

3 Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques.

4 <http://www.enseignement.be/index.php?page=27781>

5 Idem.

### 3.4.2. Définir la meilleure orientation pour l'élève

- Assurer la transition primaire/secondaire

A la rentrée, les élèves de 1<sup>ère</sup> année sont pris en charge par l'équipe éducative. Les cours ne commencent pas directement afin de faciliter l'arrivée dans leur nouvelle école. En effet, durant quatre jours, diverses animations leur sont proposées : jeux d'orientation au sein de l'établissement, jeux pour apprendre à se connaître, animations en lien avec le harcèlement scolaire, présentation du CPMS, matinée sportive, etc.

Chaque année, une journée d'accueil est organisée pour les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire de la ville de Charleroi. Ils sont pris en charge par nos élèves de 6<sup>ème</sup> agent d'éducation qui leur présentent l'établissement et nos différentes sections, le tout dans une ambiance familiale et ludique.

- Une bonne orientation de l'élève pour développer un projet professionnel

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour permettre à chaque élève de faire les bons choix en matière d'orientation :

- Le CPMS propose des tests d'orientation dès la rentrée scolaire et peut fournir des informations complémentaires sur les diverses possibilités qui s'offrent aux élèves, à n'importe quelle étape de leur parcours scolaire.

- Le projet « Bassin scolaire », développé dans le cadre du cours d'éducation par la technologie, permet aux élèves de 2<sup>ème</sup> C de découvrir un métier manuel à l'Institut d'Enseignement Technique Secondaire (IETS) dans les secteurs de l'industrie et de la boulangerie.

- L'approche orientante est une pédagogie appliquée aux classes de 2<sup>ème</sup> S. Elle permet à ces élèves de découvrir différents métiers.

- L'approche professionnalisante se manifeste de diverses manières : Chaque année, les chefs d'atelier rencontrent les élèves de 4<sup>ème</sup> pour les informer sur les options organisées dans notre établissement au 3<sup>ème</sup> degré. Ils ont ensuite la possibilité de suivre des cours de 5<sup>ème</sup> pour faire un choix éclairé. Les élèves du 3<sup>ème</sup> degré ont également l'occasion d'assister à des cours dans notre section Infirmières Hospitalières (IH).

Afin de mettre les élèves des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degrés en contact avec les professionnels du secteur, l'école collabore avec divers organismes de la région, notamment les hôpitaux de l'ISPPC de Charleroi, les crèches, les écoles, les pharmacies, les maisons de repos, les Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) ou les services de soins à domicile.

Les élèves connaissent une véritable insertion professionnelle par les stages (voir point 6), les visites de terrain et les travaux pratiques en classe. A cette fin, une partie de l'ancien internat a été transformé en « clinique-école » pour les élèves d'IH. De la salle d'attente, au bureau de réception, en passant par les chambres d'hôpital, tout a été reproduit pour préparer les étudiants à leurs stages en milieu hospitalier. Pour la section « aide familiale » (AF), un espace de vie comprenant un salon, une cuisine et une chambre a été recréé. Cela permet de mettre les élèves en situation de manière réaliste puisqu'ils seront amenés, dans le cadre de leur profession, à se rendre chez des personnes âgées. Pour la section « agent(e) médico-

social(e) », un espace d'accueil/secrétariat a été aménagé pour se familiariser à leurs futures fonctions.

- Afin d'informer au mieux les élèves de terminales sur les études supérieures, nous diffusons régulièrement des renseignements sur les Hautes Ecoles et universités.

### 3.4.3. Assurer un enseignement de qualité

- Une équipe formée en continu

Pour répondre aux besoins et attentes des élèves et de leurs parents, il est indispensable que les professeurs soient formés en continu.

Selon les prescrits légaux, chaque enseignant(e), engagé(e) à temps plein, est tenu(e) de suivre 18 demi-jours de formation répartis sur trois années scolaires consécutives. Chaque année, les cours sont suspendus durant deux journées complètes pour permettre au personnel d'assister à une partie de ces formations. Les autres jours sont choisis par le membre du personnel.

Nous encourageons nos agents à se former de manière à assurer la mise en pratique des différents points repris dans notre projet d'école. La direction peut donc proposer des formations ayant notamment pour objectifs de :

- faciliter la transition primaire/secondaire ;
- aider les élèves en difficulté (ex : formations relatives au PIA, à la mise en œuvre des AR en classe, aux troubles « dys », à la remédiation) ;
- favoriser la réussite et l'accrochage scolaire (ex : formations relatives aux nouvelles pédagogies, à l'utilisation des TIC en classe) ;
- savoir utiliser correctement l'interface web « Cabanga » ;
- organiser les stages au mieux, aider à la construction d'un projet personnel ;
- développer les valeurs prônées par l'établissement telles que la solidarité, le partage, la citoyenneté, le développement durable, la culture et la santé.

- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

La Samaritaine s'adapte de plus en plus aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous disposons :

- de locaux informatiques dans lesquels les élèves ont la possibilité d'effectuer des recherches ;
- de tableaux interactifs dans plusieurs classes ;
- d'une page Facebook permettant de diffuser à grande échelle les informations relatives à l'école (projets des élèves, événements spécifiques ...) ;
- d'un site Internet reprenant l'ensemble des informations liées à l'enseignement provincial mais aussi propres à notre établissement.

Depuis l'année scolaire 2021/2022 : déploiement progressif d'outils numériques et personnalisation de l'offre numérique à travers, entre autres, le projet « Chromebook », initié par notre Pouvoir organisateur. Lors de cette première année, les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> toutes sections confondues ainsi que les élèves de 1<sup>ère</sup> IH ont été équipés de « Chromebook », utilisés dans le cadre de leur cursus scolaire (applications pédagogiques en ligne). Cet outil sert tant pour les cours généraux et techniques que pour les remédiations. L'élève le garde lors des années suivantes. A terme, tous les élèves seront équipés.

- Des activités périscolaires

Nos activités scolaires sont nombreuses, diversifiées et attractives. Depuis de nombreuses années, la Samaritaine tente de susciter l'intérêt des élèves pour la culture (théâtre,...), la vie professionnelle, la santé...

#### 3.4.4. Développer un partenariat entre l'école et la famille

- L'implication des parents dans la vie de l'école

L'implication des parents dans la vie de l'école et dans le cursus de leur(s) enfant(s) est un élément fondamental.

Nous tentons de mettre en place une collaboration entre l'école et la famille par différents moyens :

- L'organisation de réunions de parents (3 à 4 fois par année scolaire) lors desquelles les responsables légaux de l'élève peuvent rencontrer les enseignants et discuter du parcours scolaire de celui-ci/celle-ci. En dehors de ces réunions, les parents peuvent contacter l'école pour prendre rendez-vous avec la direction ou un membre de l'équipe éducative pour discuter de certains problèmes.

- La communication entre les éducateurs/l'assistante sociale et les parents en cas de décrochage scolaire.

- L'élaboration du PIA

- La diffusion d'informations relatives aux excursions (photos, description) sur notre page Facebook pour tenir les parents informés des activités de leur(s) enfant(s).

- Le Conseil de Participation, organe de concertation interne dans lequel siègent des représentants de parents d'élèves qui peuvent ainsi donner leur avis sur différents aspects du fonctionnement de l'école.

- L'accueil des élèves du 1<sup>er</sup> degré durant lequel les parents ont la possibilité de rencontrer une partie de l'équipe éducative tout en partageant un petit déjeuner avec leur(s) enfant(s).

- Les frais scolaires et l'aide sociale

Nous sommes tenus de communiquer régulièrement aux parents le décompte des frais scolaires. Les frais réclamés par l'école englobent les frais de photocopies (maximum 75€/élève) et les coûts relatifs aux activités sportives, pédagogiques et culturelles. L'argent réclamé est à verser sur un compte bancaire.

Pour les frais de photocopies, l'école propose une aide sociale sous certaines conditions. Certains élèves en situation financière difficile peuvent donc bénéficier d'une intervention de l'amicale.

## **4. Informations sur les évaluations**

### **4.1. Périodes d'évaluation et organisation des examens (sauf 4<sup>ème</sup> degré)**

L'année scolaire est divisée en trois périodes d'évaluation :

P1: du 29/08 au 02/12

P2: du 5/12 au 17/03

P3: du 17/03 au 13/06

Révisions : du 14/06 au 20/06

Les élèves reçoivent trois bulletins au cours de celle-ci :

-au plus tard mi-décembre ;

-au plus tard fin mars ;

-à la fin de l'année scolaire.

Pour les cours généraux et techniques (hors OBG<sup>6</sup>) évalués lors d'un examen de fin d'année, les points sont répartis comme suit :

Période 1	Période 2	Période 3	Examen de juin	Total
/100	/100	/100	/100	/400

Pour les cours généraux et techniques (hors OBG) ne faisant pas l'objet d'un examen de fin d'année, les points sont répartis comme suit :

Période 1	Période 2	Période 3	Examen de juin	Total
/100	/100	/100	////////////////////	/300

Les évaluations portent sur l'acquisition des compétences, des savoirs et des savoir-faire. La pondération entre les évaluations de savoirs/savoir-faire et les évaluations de compétences est souvent imposée par le référentiel du cours. Si ce n'est le cas, elle sera définie d'un commun accord entre l'équipe éducative et la direction. Cette pondération est communiquée en début d'année scolaire aux élèves par voie écrite dans leur cours.

Hors session d'examens, chaque note ou appréciation du bulletin doit reposer sur minimum deux évaluations sommatives dont au moins une évaluation des compétences.

Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés, des parties d'examens pour les cours de langues modernes et de français peuvent être organisées en dehors des périodes prévues, avec l'accord de la direction.

---

6 OBG : Option de base groupée. Cette appellation regroupe les cours d'options des sections qualifiantes (3<sup>e</sup> degré).

**Particularités d'organisation des évaluations du 1<sup>er</sup> degré**

	<b>1<sup>ère</sup> année commune</b>	<b>2<sup>ème</sup> année commune</b>	<b>1<sup>er</sup> degré différencié</b>
<b>Périodes 1, 2 et 3</b>	Evaluation du travail journalier pendant les cours	Evaluation du travail journalier pendant les cours	Evaluation du travail journalier pendant les cours
<b>Examens de juin</b>	Evaluations diagnostiques (sans valeur certificative)	CE1D (français, mathématiques, initiation scientifique, langues modernes)  Examens (histoire, géographie)	CEB

**Particularités d'organisation des évaluations du 2<sup>ème</sup> degré**

	<b>2<sup>ème</sup> degré professionnel</b>	<b>2<sup>ème</sup> degré technique de qualification</b>	<b>2<sup>ème</sup> degré technique de transition</b>
<b>Périodes 1,2 et 3</b>	Evaluation du travail journalier pendant les cours	Evaluation du travail journalier pendant les cours	Evaluation du travail journalier pendant les cours
<b>Examens de juin</b>	En session	En session	En session



**Particularités d'organisation des évaluations du 3<sup>ème</sup> degré**

	<b>3<sup>ème</sup> degré professionnel</b>	<b>3<sup>ème</sup> degré technique de qualification</b>	<b>3<sup>ème</sup> degré technique de transition et technique de qualification sans profil de formation (AN)</b>
<b>Périodes 1, 2 et 3</b>	<p align="center"><b>Formation commune</b> Evaluation du travail journalier pendant les cours</p> <p align="center"><b>Cours OBG</b> Evaluation sous forme d'EAC (aménagement d'horaire ou en stage)</p>	<p align="center"><b>Formation commune</b> Evaluation du travail journalier pendant les cours</p> <p align="center"><b>Cours OBG</b> Evaluation sous forme d'EAC (aménagement d'horaire ou en stage)</p>	<p align="center"><b>Formation commune et cours OBG</b> Evaluation du travail journalier pendant les cours</p>
<b>Examens de juin</b>	Cours généraux et hors OBG CESS en français (7 <sup>ème</sup> année)	Cours généraux et hors OBG CESS en français (6 <sup>ème</sup> année)	Cours généraux et techniques en session CESS en français et histoire (6 <sup>ème</sup> année)

#### **4.2. Dispositions particulières au 4<sup>ème</sup> degré**

<b>1<sup>ère</sup> année</b>	L'élève réussit son année s'il/elle obtient une moyenne égale ou supérieure à 50 % dans chacune des épreuves (examens de juin) ainsi que pour l'ensemble des épreuves pratiques et de l'évaluation continue de l'enseignement clinique basé au minimum sur les rapports de soins rédigés par les élèves.  Pondération : 50 % pour les examens et 50 % pour l'évaluation continue et les épreuves pratiques.
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	Idem 1 <sup>ère</sup> année
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	Evaluation basée sur l'évaluation continue (40 % des points de l'année) et sur l'ensemble des trois épreuves pratiques (60 % des points de l'année).
<b>3<sup>ème</sup> année complémentaire</b>	L'élève réussit son année s'il/elle obtient une moyenne égale ou supérieure à 50 % pour l'évaluation du travail de synthèse et 50 % pour l'évaluation continue des semaines de stages de l'année complémentaire.

Les évaluations réalisées au cours de l'année scolaire comptent pour 20% du total global du cours.

### **4.3. Conditions de réussite**

Un(e) élève a réussi son année scolaire s'il/elle a obtenu un pourcentage égal ou supérieur à 50 % pour chaque cours général, techniques et hors OBG.

A l'exception des cours réussis en épreuve externe du CE1D, le conseil de classe peut imposer un examen de seconde session dans les cours où l'élève n'a pas obtenu 50 % des points au total de l'année, y compris dans les cours non soumis à un examen. Pour les cours de CPC, religion, morale, éducation par la technologie, musique ainsi que pour les travaux pratiques, un travail pourra être demandé et fera office de travail de seconde session.

Une seconde session peut aussi être imposée par le conseil de classe pour un ou plusieurs cours dans le(s)quel(s) deux cotes (au minimum) n'ont pu être attribuées à l'élève suite à des absences justifiées. Cette disposition peut s'appliquer même si l'élève en question obtient un pourcentage égal ou supérieur à 50 % au total des périodes évaluées dans un cours donné.

Un(e) élève est refusé(e) si la moyenne globale de l'ensemble des cours est inférieure à 50 %.

L'élève inscrit(e) dans une section qualifiante dans laquelle des EAC<sup>7</sup> sont organisés doit aussi bien réussir les cours de formation commune que les épreuves relatives à l'OBG pour réussir son année. Les EAC de seconde session sont organisés soit, au maximum, pendant les 5 derniers jours ouvrables de l'année scolaire, soit pendant les 3 premiers jours ouvrables de l'année scolaire.

### **4.4. Epreuves de l'OBG**

Une épreuve de l'OBG est une évaluation collégiale par tous les professeurs de l'option de base groupée présents à l'épreuve, parfois accompagné d'un jury extérieur.

**Remarque importante** : Selon la section, les modalités de réussite relatives aux EAC varient (voir tableau p. 20-21)

---

7 EAC : Ensemble articulé de compétences. Il s'agit d'épreuves intégrées permettant d'évaluer plusieurs cours d'option.

## Modalités de réussite aux EAC par section

Sections	Période 1	Période 2	Période 3	Modalités particulières
5 <sup>e</sup> AF	EACi <sup>8</sup> 1	EACi 2	EAC <sup>9</sup> 1 (qualifiant)	En cas d'échec à l'EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux EACi, une remédiation est organisée et les compétences sont réévaluées lors de(s) l'EAC suivante(s).
6 <sup>e</sup> AF	EAC 2 (qualifiant)	EACi 3	EAC 3 (qualifiant)	En cas d'échec à un seul EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux deux EAC qualifiants, l'élève sera soit refusé(e), soit ajourné(e) en fonction de la nature des compétences non acquises, de leur nombre et des possibilités d'organisation d'une seconde session dans de bonnes conditions.  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter le dernier EAC qualifiant, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.
5 <sup>e</sup> AGE	EACi 1	EACi 2	EAC 1 (qualifiant)	En cas d'échec à l'EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux EACi, une remédiation est organisée et les compétences sont réévaluées lors de(s) l'EAC suivante(s).
6 <sup>e</sup> AGE	EAC 2 (qualifiant)	EAC 3 (qualifiant)	EAC 4 (qualifiant)	En cas d'échec aux EAC 2 et EAC 3, l'élève peut tout de même réussir son année s'il/elle réussit l'EAC 4 car il s'agit d'une évaluation spiralaire. Cela signifie que toutes les compétences sont mobilisées à chaque EAC qualifiant. En cas d'échec à l'EAC 4, l'élève le représente en seconde session.  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter le dernier EAC qualifiant, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.
7 <sup>e</sup> AMS	EACi 1	EACi 2	EAC 1 (qualifiant)	En cas d'échec à l'EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux EACi, une remédiation est organisée et les compétences sont réévaluées lors de(s) l'EAC suivante(s).  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter l'EAC qualifiant, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.
5 <sup>e</sup> APT	EACi 1	EAC 1 (qualifiant)	EAC 3 (qualifiant)	En cas d'échec à un seul EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux deux EAC qualifiants, l'élève sera soit refusé(e), soit ajourné(e) en fonction de la nature des compétences non acquises, de leur nombre et des possibilités d'organisation d'une seconde session dans de bonnes conditions.

8 EACi : Ensemble articulé de compétences intermédiaire. Cette épreuve intégrée est formative.

6° APT	EAC 2 <i>(qualifiant)</i>	EACi 4	EAC 4 <i>(qualifiant)</i>	En cas d'échec à un seul EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux deux EAC qualifiants, l'élève sera soit refusé(e), soit ajourné(e) en fonction de la nature des compétences non acquises, de leur nombre et des possibilités d'organisation d'une seconde session dans de bonnes conditions.  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter le dernier EAC qualifiant, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.
7° AS	EACi	EAC 1 <i>(qualifiant)</i>	EAC 2 <i>(qualifiant)</i>	En cas d'échec à un seul EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux deux EAC qualifiants, l'élève sera soit refusé(e), soit ajourné(e) en fonction de la nature des compétences non acquises, de leur nombre et des possibilités d'organisation d'une seconde session dans de bonnes conditions.  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter le dernier EAC qualifiant, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.
5° P	EACi 1	EACi 2	EAC 1 <i>(qualifiant)</i>	En cas d'échec à l'EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux EACi, une remédiation est organisée et les compétences sont réévaluées lors de(s) l'EAC suivante(s).
6° P	EAC 2 <i>(qualifiant)</i>	EAC 3 <i>(qualifiant)</i>	EAC 4 <i>(qualifiant)</i>	En cas d'échec à un seul EAC qualifiant, l'élève le représente en seconde session. En cas d'échec aux deux EAC qualifiants, l'élève sera soit refusé(e), soit ajourné(e) en fonction de la nature des compétences non acquises, de leur nombre et des possibilités d'organisation d'une seconde session dans de bonnes conditions
7° P	EAC 7 <i>(qualifiant)</i>	EAC 6 <i>(qualifiant)</i>	EAC 5 <i>(qualifiant)</i>	En cas d'échec aux 3 EAC, l'élève est refusé(e).  <u>Attention</u> : Pour pouvoir présenter le dernier EAC qualifiant de 7° P, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin.

**Remarque importante : Les épreuves de rattrapage EAC peuvent avoir lieu les cinq derniers ouvrables de l'année scolaire. Quand ce n'est pas possible de les organiser en fin d'année scolaire, elles sont planifiées les trois premiers jours de l'année scolaire suivante.**

## **5. Informations sur les stages**

En début d'année, les élèves suivent des sessions d'information sur les stages expliquant les modalités relatives à ceux-ci et aux rapports de stage (durée, organisation, validation des stages). Ils reçoivent un carnet de route. Les responsables légaux de l'élève mineur(e) sont amenés à le lire et à signer un accusé de réception.

### **5.1. Organisation des stages**

Depuis l'année scolaire 2019-2020, l'organisation des stages a été modifiée. A l'exception de la section « Assistant pharmaceutico-technique »<sup>9</sup>, les élèves des diverses sections qualifiantes partent en stage par semaine(s) complète(s). Ce nouveau système permet aux élèves de mieux s'intégrer dans leur environnement de stage et d'avoir une vision plus réaliste de leur futur métier.

Pour les sections P et AN, les heures de cours perdues lors des périodes de stage sont récupérées. 72% de ces heures à récupérer se présentent durant l'année scolaire ou sur l'ensemble du degré selon la section.

Le nombre de périodes maximum pouvant être organisées sous forme de stages est fixé par les textes légaux. Il en va de même pour l'organisation et la validation des stages ainsi que pour les modèles de convention.

Si un(e) élève doit récupérer un certain nombre de périodes de stage (suite à des absences justifiées), celles-ci peuvent être organisées durant les congés d'automne et de détente, à condition que des professeurs soient disponibles. 15% maximum des stages peuvent être récupérés pendant les périodes de congé scolaire.

Le fait de ne pas avoir effectué un nombre suffisant de périodes de stage peut engendrer le redoublement de l'élève<sup>10</sup>.

Les stages sont organisés dans le respect des dispositions de la loi sur le bien-être au travail et en particulier des dispositions de l'arrêté royal du 21 septembre 2004 relatif à la protection des stagiaires. Dans un souci de protection légale de l'élève, celui-ci/celle-ci ne peut d'ailleurs pas se rendre en stage tant qu'une convention n'est pas signée par les différentes parties.

### **5.2. Suivi de l'élève en stage**

Durant la réunion de début d'année, les élèves parlent de leur ressenti et de leurs appréhensions concernant leurs stages. Les enseignants ainsi que les autres élèves peuvent apporter des éléments de réponse aux questions des futurs stagiaires, leur permettant d'aborder leurs stages plus sereinement.

Au terme de chaque visite de stage, divers conseils et observations sont transmis aux élèves. Ces conseils et observations sont consignés dans un « order book ».

Des retours sur l'acquisition de certaines compétences sont également effectués après les EAC (intermédiaires ou qualifiants) afin d'aider l'élève à identifier ses points forts et ses faiblesses.

### **5.3. Evaluation et validation des stages**

---

9 Les élèves de cette section partent en stage à raison d'un jour et demi par semaine.

10 Redoublement d'office en cas de périodes de stage insuffisantes pour les sections puériculture, aspirant(e) nursing, assistant(e) pharmaceutico-technique et infirmier(e) hospitalier(e).

Les stages sont obligatoires en 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> années de l'enseignement technique de qualification et professionnel ainsi qu'au 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement professionnel complémentaire.

Le stage est validé si le rapport de stage est rendu dans les délais impartis et si la feuille de présences est dûment complétée et signée.

**Attention** : Pour certaines sections, les périodes de stage doivent être validées avant le début du mois de juin pour pouvoir présenter la dernière épreuve qualifiante. Dans le cas contraire, l'élève sera d'office ajourné(e). C'est le cas pour les 6AF, 6AGE, 6APT, 7AMS, 7AS et 7P.

Selon les sections, le stage est réussi si l'élève obtient un pourcentage égal ou supérieur à 50 % ou la mention « Acquis ». Un échec en stage peut entraîner le redoublement de l'élève<sup>11</sup>.

#### **5.4. Règlement des stages**

Un règlement des stages est repris dans le carnet de route distribué aux élèves en début d'année. Il comprend les informations relatives à l'organisation et l'évaluation des stages mais aussi au comportement que le/la stagiaire doit adopter sur son lieu de stage. Chaque élève est tenu(e) de prendre contact par téléphone avec l'institution et de se présenter sur son lieu de stage 15 jours avant le début de celui-ci. En cas d'absence en stage, il/elle doit avertir le lieu de stage par téléphone et la cheffe d'atelier par e-mail ou par téléphone dès 8h du matin selon la section. Le justificatif d'absence est à remettre à l'éducateur.

L'élève du 3<sup>ème</sup> degré doit avoir une tenue et une attitude correctes, être systématiquement en possession de son référentiel de stage et de son « order book » et présenter ses préparations une semaine à l'avance.

L'élève du 4<sup>ème</sup> degré doit avoir une tenue et une attitude correctes, être systématiquement en possession de son référentiel de stage.

Ce règlement est également disponible au bureau des stages ainsi qu'une liste de sanctions liées au non-respect des directives citées ci-dessus.

### **6. Communication de l'information aux élèves et aux parents**

Durant l'année scolaire, toutes les informations relatives à l'organisation de la vie scolaire sont envoyées par mail à l'élève majeur ou aux responsables de l'élève mineur.

L'information concernant la situation scolaire de l'élève est transmise régulièrement : via le cahier de cotes accessible quotidiennement en ligne et périodiquement au moyen du bulletin via l'interface web « Cabanga ».

Les travaux, qu'ils relèvent de l'évaluation formative ou sommative, sont remis aux élèves pour être vus et signés par les responsables légaux avant d'être restitués à l'enseignant(e) pour archivage à l'école. Les décisions de conseil de classe de juin et de septembre sont diffusées numériquement dans le respect du RGPD, selon l'horaire établi et communiqué aux parents de l'élève mineur ou à la personne investie de l'autorité parentale et aux élèves majeurs.

---

11 Redoublement d'office pour les élèves des sections puériculture, aspirant(e) nursing, assistant(e) pharmaceutico-technique et infirmier(e) hospitalier(e).